Déclaration de la FSU 91 au CTSD du 20 juin 2014

N'en déplaise à Monsieur Hamon, le dossier des rythmes n'est pas derrière nous bien au contraire. Le plus difficile, c'est-à-dire la rentrée, est devant nous. Malgré la campagne actuelle lancée dans les médias, renchérie par l'institution, d'un bilan soi-disant positif de ce dispositif, nous avons fait un premier bilan des 10 communes dont les maires s'étaient portés volontaires malgré les avis plus que réserv&és de nos collègues...

Sans financement pérenne de l'Etat et sans création d'un fonds de péréquation pour limiter les disparités territoriales, les conditions n'étaient déjà pas réunies. En ne comptant que sur les municipalités, dans un contexte de baisse des dotations, et sur la CAF à qui on supprime les cotisations patronales, ce sont les familles et donc les enfants qui subissent le coût de cette réforme comme le prouvent la mise en place de TAP payants comme à Etiolles, Courcouronnes et bientôt Palaiseau ou la baisse des crédits de fonctionnement des écoles comme à Ris-Orangis ou Corbeil. Pour chaque dysfonctionnement du périscolaire, ce sont les enseignants qui sont mis en cause et pour qui on a de nouvelles exigences.

La réforme des rythmes devait faire consensus? Les trois-quarts des enseignants et enseignantes ont le sentiment de n'avoir pas été écouté(e)s ou entendu(e)s. A cet égard, la FSU 91 soutient les collègues qui essaient de faire entendre leur voix au travers de motions ou d'interpellation des maires. Elle condamne les pressions et les propos blessants renvoyés aux collègues. Oui, nous sommes fonctionnaires mais nous sommes aussi des salariéEs en droit de défendre nos conditions de travail et d'avoir un avis sur les évolutions de l'école. Rappelons pour la énième fois que nous n'avons pas de devoir de réserve.

La réforme des rythmes devait suivre les décrets ? Pourtant, nombre d'organisations dérogatoires ont été validées sans le moindre véritable PEDT. Tout a été mis en œuvre pour recueillir l'adhésion des municipalités. Le décret Hamon fixait le 6 juin comme date butoir mais les négociations continuent encore. Nous en voulons pour preuve le fait que nous ne disposons pas de la totalité des projets déposés. Nous percevons une forme de complaisance à l'égard des collectivités qui ne nous est pas familière au sein de l'Education Nationale.

La majorité des communes ont déposé tardivement ou n'ont pas déposé de projets pour la rentrée. Elles ne sont absolument pas prêtes et certaines refusent de mettre en place une quelconque organisation dans l'attente d'un jugement en Conseil d'Etat ou du tribunal administratif. Dans quelle situation vont se retrouver les enseignants pour remplir leurs missions à la rentrée ? Cette incertitude touche nombre des collègues qui ne comprennent pas que leur employeur ne les informe pas précisément de leurs conditions de travail

La FSU 91 n'est pas dupe. Au-delà des rythmes, des motifs autres que financiers sont dans la balance : c'est bien la volonté de municipaliser davantage l'Ecole par une gestion territoriale de ses personnels et de son fonctionnement qui se joue. Après le rejet du rapport sénatorial sur les rythmes, les sénateurs de l'opposition ont pour objectif de donner aux maires le libre choix de l'organisation du temps scolaire. Les prémices en apparaissent çà et là. Telle municipalité demande, par l'intermédiaire de l'IEN, que les élèves n'aient pas de leçons pour le jeudi et puissent laisser leur cartable à l'école pour éviter que ces derniers n'encombrent le centre de loisirs. Telle autre impose les horaires de l'APC. Une troisième organise un vote avec proposition, majoritairement approuvée, d'une semaine de 4 jours et raccourcissement des vacances. Proposition inapplicable mais qui en dit long sur la volonté de certains à définir eux-mêmes nos obligations de service et en finir avec l'Education Nationale.

Les confusions se multiplient entre temps scolaire, temps périscolaire et temps d'animation et brouillent tous les repères spatiaux, temporels, et finalement éducatifs, culturels et politiques. Dans certaines communes, les NAP sont qualifiés d'activités pédagogiques, les animateurs sont appelés adjoints pédagogiques avec un directeur du périscolaire dans chaque école.

Ainsi, les décrets *rythmes* ont positionné l'Ecole en tant que structure péri-périscolaire qui devait s'adapter au périscolaire.

L'exigence autoritaire du ministère conduira nécessairement à un emploi du temps modifié pour les écoles avec l'ouverture au mercredi matin sans mise en œuvre de TAP : triste et désolante victoire d'un ministre à court d'arguments réels et tangibles!

Nous dénonçons ainsi la communication officielle en cours. On ne peut faire croire que les 5 matinées travaillées vont à elles seules réduire les inégalités, la difficulté scolaire et les échecs aux évaluations PISA.

La dérive idéologique et pédagogique creuse son lit de fausses idées et fausses solutions. Dans sa lettre aux parents, après une entrée en matière qui ne cible que le lire-écrire-compter indigne de l'école publique, le ministre laisse penser qu'il existe des enseignements plus fondamentaux que d'autres à placer le matin. NON! L'Ecole de la République doit continuer à offrir un accès à la culture, aux pratiques artistiques et sportives, qui sont le fait même des inégalités entre les populations d'élèves favorisés ou défavorisés, et ne pas les externaliser. En guise de conclusion nous est présentée une belle fiction : tout cela serait fait en fonction de l'intérêt de l'enfant. Soyons honnête enfin : La multiplicité des organisations répond-elle dans tous les cas aux besoins des élèves ? L'irrégularité des rythmes est-elle favorable aux apprentissages? Les vendredis avec une 1h00/1h30 de classe l'après-midi correspondent-ils à un biorythme? Les considérations financières, notamment, ne sont-elles pas plutôt déterminantes, mettant en évidence les inégalités entre les territoires?

Concernant les mesures de carte scolaire

Baisse du seuil de 5 si classe de TPS

En se focalisant essentiellement sur la question des rythmes, le ministère est en train de passer à côté de la priorité que constitue la nécessaire réforme de l'Ecole. Nous l'avons dit et répété, d'autres urgences devaient trouver des réponses rapides : programmes, baisse des effectifs en classe, politique ambitieuse pour l'éducation prioritaire et l'éducation spécialisée, amélioration des conditions de travail... Mais non, il fallait que ce soient les rythmes ! Dès lors, la tragédie pouvait commencer.

Ajoutons à cela la non-application par l'école privée, argument avancé par cette dernière pour renforcer son offre concurrente.

Il est encore temps d'éviter la catastrophe annoncée. Rendre à tous la parole (et en particulier aux personnels, à leurs représentants, aux citoyens tous concernés par leur Ecole), mettre tous les enjeux sur la table, débattre pour établir un consensus utile et efficace au Service Public d'Education et ce rapidement, rendrait de l'honneur à une administration aujourd'hui sourde et aveugle à ses propres intérêts.